

GRILLE DES PRESTATIONS CONTRATS RETRAITÉS

Les taux de remboursement mentionnés ci-dessous sont exprimés par rapport aux tarifs du régime de base en vigueur (CAFAT, Aide Médicale, Sécurité Sociale etc.). Ils incluent l'intervention de ce régime (qu'elle soit effective ou non), et éventuellement de tout autre organisme complémentaire.

HOSPITALISATION	SANTÉ	SAGESSE
Frais de séjour, salle d'opération, de sécurité et d'environnement	100%	100%
Honoraires du chirurgien	100%	100%
Forfait journalier d'hébergement (hors Hospitalisation 100% CAFAT)	0%	100%
Chambre particulière remboursable par la CAFAT	100%	100%
SOINS MÉDICAUX ⁽¹⁾	SANTÉ	SAGESSE
Consultations, visites	100%	100%
Actes de chirurgie, de spécialités et d'échographie remboursables CAFAT	100%	100%
Actes de chirurgie, de spécialités et d'échographie non remboursables CAFAT	60%	100%
Auxiliaires médicaux remboursables CAFAT	100%	100%
Auxiliaires médicaux non remboursables CAFAT ^{(2) (3)}	60%	60%
Biologie, radiologie	100%	100%
Prélèvements biologiques non remboursables CAFAT	60%	60%
Pharmacie (hors produits prévus sur la LPP*)	100%	100%
Consultation, visites et soins dentaires	100%	100%
Actes de chirurgie dentaire	100%	100%
Prothèses dentaires et orthodontie remboursables CAFAT	90%	150%
Forfait complément Onlay-Inlay non remboursables CAFAT	0%	15 000 F (maxi 3/an)
Monture, verres et lentilles remboursables CAFAT ⁽⁴⁾	100%	100%
Accessoires médicaux prévus sur la LPP* remboursables CAFAT	100%	150%
Audioprothèses remboursables CAFAT	100%	150%
Semelles et chaussures orthopédiques non remboursables CAFAT ⁽³⁾	60%	150%
Soins à l'étranger remboursables CAFAT	100%	100%
Forfait Ostéopathie - Chiropraxie - Étioopathie ⁽⁵⁾	0%	2 500 F (maxi 2/an)
Forfait Chirurgie oculaire réfractive au laser - Implant multifocal progressif	0%	20 000 F par oeil

Prestations au 01/08/2020

(1) Les prestations relevant du risque maladie sont soumises aux dispositions légales relatives à l'application du ticket modérateur.

(2) Soumis à l'acceptation du médecin conseil de la mutuelle.

(3) Sur prescription médicale.

(4) Sur présentation d'une nouvelle prescription originale par délivrance (prescription valable 1 fois).

(5) Actes réalisés par un professionnel agréé par la DASS.

*LPP : Liste des Produits et Prestations remboursables

NOUMÉA

195, rue Roger Gervolino - Aérodrome
BP P2 - 98851 Nouméa Cedex
Tél. : 41 08 00 - Fax : 43 90 05

KONÉ

Maison de la Mutualité - 295, avenue de Teari
BP 1197 - 98860 Koné
Tél. : 47 77 16 - Fax : 47 77 17

contact@mutcom.nc
www.mutuelleducommerce.nc